Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260205-D2026_02_30-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE MELLE**
**Département d'Ille-et-Vilaine**

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 février 2026 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 30/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 11

**Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, TALVA Nelly, MARTIN Benoît, DELAHAYE Angéline et TYLEK Thérèse**

**Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric, BATTAIS Marie-Annick, LEBOUTEILLER Delphine et COSTIL Nicolas**
**Pouvoirs : BATTAIS Marie-Annick à CHALOPIN Christèle**
**COSTIL Nicolas à POSTE Olivier**
**LEBOUTEILLER Delphine à TYLEK Thérèse**

**Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
**Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Christèle CHALOPIN, secrétaire de séance ;**
**Et ceci à l'unanimité des membres présents.**

## 2026.02.30 Création d'un emploi permanent grade adjoint technique 1ère classe : avancement de grade

Monsieur le Maire informe l'assemblée que monsieur Jean-Michel DESANCÉ, adjoint technique principal 2ème classe, est inscrit sur le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026, à compter du 30 juillet 2026.

Afin de promouvoir l'agent dans ce grade, il convient de créer l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe et de supprimer le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Il est rappelé les règles suivantes :

- L'avancement de grade ne peut être prononcé que si un poste correspondant au grade d'avancement est vacant au tableau des emplois permanents. A défaut, il convient de créer le poste par délibération et ce, préalablement à la nomination.
- La déclaration de vacance d'emploi n'est pas nécessaire dans le cadre d'une nomination suite à un avancement de grade.
- Lorsque la suppression de l'emploi précédemment occupé est la conséquence d'un avancement de grade, le Comité Technique n'a pas à être saisi.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, la nomination de M. Jean-Michel DESANCÉ

Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260205-D2026_02_30-DE

dans ce grade à compter du 30 juillet 2026, la suppression du grade précédemment occupée par l'agent et la modification du tableau des effectifs en ce sens.

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la proposition
- **DE CRÉER** un emploi permanent d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet à compter du 30 juillet 2026
- **DE NOMMER** M. Jean-Michel DESANCÉ dans ce grade au 30 juillet 2026
- **DE SUPPRIMER** le grade d'adjoint technique principal 2ème classe au 30 juillet 2026
- **De MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens

**Fait et délibéré en séance**
**Le 05/02/2026**

**Le Maire,**
**Olivier POSTE**

**La secrétaire de séance**
**Christèle CHALOPIN**

MAIRIE DE MELESSE
Ille et Vilaine

Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

*Publiée le :*
*Transmise au Représentant de l'État le :*
*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État*